

Visitez notre site Web à www.fhcc.ca

Échos de la FHCC

ÉDITION DE L'ONTARIO

À L'INTÉRIEUR

Rendez-vous à Victoria!

Vous avez encore le temps de vous inscrire à l'assemblée annuelle de la FHCC dans la magnifique ville de Victoria, en Colombie-Britannique!

PAGE 2

Questionnaire sur les données de référence

Les coopératives du programme de l'Ontario devraient prendre le temps de répondre au questionnaire de la province concernant les données de référence.

PAGE 3

Une décision fiscale

Voici quelques conseils pour aider votre coopérative à décider si elle doit en appeler de son évaluation foncière.

PAGE 4

NEWS FLASH

Dernière heure

Montant additionnel ajouté aux réserves des coopératives provinciales
Le gouvernement de l'Ontario fera un versement unique dans les réserves d'immobilisations équivalant à 340 \$ par logement.

PAGE 5

CETTE PUBLICATION EST DISPONIBLE EN ANGLAIS

www.fhcc.ca

Le transfert et la réforme vont de l'avant

Les municipalités se préparent au transfert

Les municipalités de l'Ontario achèvent de préparer leurs plans de transfert locaux en vue de prendre en charge l'administration des programmes provinciaux de logement social. Les villes de Waterloo, Peel, Windsor et York sont parmi les gestionnaires de services qui ne perdent pas de temps. Elles prévoient prendre en charge l'administration en octobre ou en novembre.

Chaque gestionnaire de services doit envoyer son plan de transfert à la province pour le faire approuver avant la mi-mai. Un des changements obtenus par les coopératives dans la loi autorisant le transfert exige que les municipalités consultent les fournisseurs de logements au sujet de leur plan de transfert.

«Les responsables de la Municipalité régionale de Waterloo ont fait tout en leur possible pour faire participer les coopératives», souligne **Mark Paul**, le directeur de la **Central Ontario Co-operative Housing Federation**. «Nous pensons qu'ils ont préparé un plan qui nous permettra de continuer de gérer nos logements de manière efficace. Nous espérons que toutes les municipalités consulteront les coopératives comme l'a fait Waterloo.»

Dans beaucoup de municipalités, les coopératives font des progrès dans un secteur clé : la vérification des revenus des membres et des demandeurs assujettis à un contrôle du revenu. La nouvelle loi prévoit que le gestionnaire de services municipal assumera ce rôle, mais les coopératives ont réussi à convaincre beaucoup de municipalités de laisser ce travail aux fournisseurs de logements, du moins pour le moment. Certains gestionnaires prévoient revoir ce système après un an ou deux, alors il est très important que les coopératives demeurent alertes.

Pour plus de précisions, communiquez avec **Diane Miles** ou **Brian Eng** à la Région de l'Ontario de la FHCC, au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : dmiles@fhcc.ca ou beng@fhcc.ca.

suite à la page 3

Il vous reste encore du temps pour planifier votre voyage à Victoria 2001!

Il vous reste encore du temps pour vous inscrire au plus important événement de l'année pour le mouvement de l'habitation coopérative — l'assemblée générale annuelle de la FHCC dans la magnifique ville de **Victoria**, en **Colombie-Britannique**. Des centaines de membres et d'employé(e)s de coopératives se réuniront au Centre des congrès tout près du fameux port de Victoria. C'est une occasion d'en apprendre davantage au sujet des coopératives dans des douzaines d'ateliers et de participer au processus décisionnel en votant sur les résolutions et aux élections. C'est aussi une excellente occasion de se faire de nouveaux amis de partout au Canada.

L'assemblée annuelle des membres de la FHCC en Ontario se tiendra le **8 juin**. L'assemblée de la Région de l'Ontario fait partie de la série d'événements présentés pendant la semaine du **6 au 10 juin**.

Noreen Dunphy, membre de longue date d'une coopérative d'habitation, se joindra à **Bruce Woodrow** pour coprésider l'assemblée annuelle nationale et celle de la Région de l'Ontario. Noreen est membre associée honoraire à vie de la FHCC et membre honoraire à vie de la Co-operative Housing Federation of Toronto. C'est la première fois que nous avons deux coprésidents pour partager les responsabilités à ces assemblées.

Le 7 mai, la FHCC enverra une trousse d'information au sujet de l'assemblée annuelle aux délégué(e)s inscrit(e)s, qui comprendra le livre de l'assemblée, le rapport du Comité des mises en candidatures, le rapport annuel et un guide à jour pour les délégué(e)s. Vous pouvez également trouver tous ces renseignements et beaucoup d'autres sur le site Web de la FHCC à l'adresse **www.fhcc.ca**. Les membres et le personnel des coopératives qui ont assisté aux assemblées annuelles précédentes ont soulevé des préoccupations au sujet de la grande quantité de papier que nous envoyons aux délégué(e)s, de sorte que cette année nous avons décidé de réduire la quantité de papier. Certains documents, dont le procès-verbal de l'assemblée annuelle, seront affichés uniquement sur l'Internet.

À leur assemblée, les membres de l'Ontario éliront trois nouveaux membres au Conseil de l'Ontario — deux membres extraordinaires et un(e) représentant(e) pour les fédérations. Ils se joindront également aux autres délégué(e)s

de toutes les régions du pays pour élire quatre membres extraordinaires au Conseil national d'administration et un membre du Comité des finances. Les membres admissibles sont encouragés à se présenter à ces postes. Pour de l'information à jour au sujet des candidats et des candidates aux élections, consultez le rapport du Comité des mises en candidatures dans votre trousse de l'assemblée, ou rendez-vous sur le site Web de la FHCC.

Des réunions de délégué(e)s se tiendront partout en Ontario (voir la liste à gauche) pour discuter des résolutions de l'assemblée annuelle et obtenir plus de précisions au sujet de l'assemblée annuelle.

Pour s'inscrire, appelez **Laurette Jones**, registraire de l'AGA, au **1-800-465-2752** (à Ottawa, composez le 613-230-2201). Courriel : **ljones@fhcc.ca**. Pour des renseignements au sujet de l'assemblée de l'Ontario, appelez **Joan McFarlane** au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). x



Le président de l'AGA, Bruce Woodrow, porte un chapeau spécial à l'assemblée de 2000 à Ottawa. Les chapeaux sont une des caractéristiques humoristiques de notre assemblée annuelle.

Enquête de l'Ontario sur les données de référence

N'oubliez pas de répondre au questionnaire!

Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario enverra un questionnaire à tous les fournisseurs de logements provinciaux, y compris les coopératives du programme de l'Ontario, à la fin du mai. Le Ministère posera des questions précises au sujet des coûts et des revenus d'exploitation pour les années 1996, 1997 et 1998. Les coopératives recevront d'abord une copie papier du questionnaire et, ensuite, une copie sera accessible en ligne. Les coopératives seront alors encouragées à répondre en ligne.

«Il est très important pour les coopératives de prendre le temps de répondre à ce questionnaire», souligne **Harvey Cooper**, le directeur des Services aux coopératives pour la Région de l'Ontario de la FHCC. Le Ministère utilisera les réponses pour établir un nouveau niveau de référence pour les coûts d'exploitation et les droits d'occupation du marché, ainsi que pour fixer le niveau de subventions d'exploitation municipales pour chaque coopérative.

l'«analyse comparative» est un peu comme établir un nouveau budget pour une année de référence

Ce processus s'appelle l'«analyse comparative» et c'est un peu comme établir un nouveau budget pour une année de référence. Lorsque les coûts de référence seront déterminés, le niveau des subventions sera fixé et il ne pourra être réduit unilatéralement par le gestionnaire de services municipaux. «Il est dans notre intérêt que le gouvernement ait une image aussi complète que possible de ce qu'il en coûte réellement pour gérer nos logements», précise M. Cooper.

«Dans le cadre de ce processus d'analyse comparative, la province a décidé de comparer les coûts entre les propriétaires-bailleurs privés et les fournisseurs de logements», ajoute M. Cooper. «Nous craignons que la comparaison ne soit pas équitable. C'est comme comparer des pommes et des oranges.»

L'étude sur les données de référence devrait se faire conformément aux exigences de rapports actuelles. Chaque

questionnaire comportera certaines données déjà inscrites par le Ministère en fonction des déclarations annuelles de renseignements envoyées par les coopératives au cours des années précédentes. «Il est très important que les coopératives vérifient ces chiffres pour s'assurer qu'ils sont exacts», ajoute-t-il.

Le Ministère établira une ligne téléphonique sans frais et une adresse de courriel, et il embauchera des consultants pour répondre aux questions. Les coopératives auront environ quatre semaines pour répondre au questionnaire. La province envisage de verser aux coopératives une certaine compensation financière pour répondre au questionnaire.

Pour plus de précisions, appelez **Harvey Cooper** ou **Sombo Saviyé** au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : **hcooper@fhcc.ca** ou **ssaviye@fhcc.ca**. ✕

suite de page 1

Règlements provinciaux

Entre temps, une douzaine d'équipes établies par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario achèvent leur travail sur une foule de règlements associés à la Loi sur la réforme du logement social. Ces règles détaillées touchant les programmes entraîneront des changements importants dans le fonctionnement des coopératives et des autres fournisseurs de logements sans but lucratif. Le Cabinet de l'Ontario devrait adopter la majorité des règlements d'ici la fin de juin.

Le personnel de la Région de l'Ontario de la FHCC représente les coopératives à ces réunions, qui se tiennent parfois trois ou quatre fois par semaine. «Beaucoup d'enjeux importants ne sont pas encore réglés», affirme **Dale Reagan**, le directeur général de la Région de l'Ontario de la FHCC. «À chaque réunion, nous essayons de convaincre la province d'adopter des règles simples qui donnent aux coopératives plus d'autonomie administrative.»

Pour obtenir de l'information au sujet du transfert et de la réforme, branchez-vous au site Web de la FHCC à l'adresse **www.fhcc.ca** ou appelez la Région de l'Ontario de la FHCC au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). ✕

Évaluations foncières

Présentez une demande d'appel si votre évaluation est trop élevée!

C'est le temps des impôts fonciers et, une fois de plus, beaucoup de coopératives se demandent si elles doivent contester leur évaluation foncière. Certaines régions de l'Ontario ont subi une hausse importante de leur évaluation foncière en 2000. Cela pourrait entraîner des factures d'impôt foncier beaucoup plus élevées en 2001 et 2002.

L'impôt foncier est fondé sur le taux d'imposition municipal. Les municipalités établissent le taux d'imposition en fonction de la quantité d'argent dont elles ont besoin pour offrir les programmes municipaux qu'elles financent à même les impôts fonciers. Les municipalités fixeront les taux après avoir établi leur budget, ce qui pourrait être à la fin du printemps ou au début de l'été. À la fin de l'an dernier, la province a adopté une loi limitant la hausse de l'impôt foncier pour les immeubles commerciaux et à logements multiples. Cela pourrait avoir un impact sur les impôts fonciers des immeubles résidentiels/agricoles, y compris les coopératives d'habitation.

*Si vous avez manqué la date limite,
vous pouvez en appeler l'an prochain*

Si la hausse de l'évaluation de votre coopérative est plus élevée que la hausse moyenne de l'évaluation des propriétés dans votre région, il est presque certain que vos impôts fonciers augmenteront. Vous pouvez essayer de savoir quelles autres propriétés de votre région ont été évaluées en cherchant dans la section des produits et services du site Web de la Société ontarienne d'évaluation foncière (SOEF) à l'adresse www.opac.on.ca. Vous pouvez également consulter le site Web de votre municipalité.

Dans le numéro de février du *Bulletin* à l'intention des coopératives du programme de l'Ontario, nous avons indiqué aux coopératives provinciales que la Loi sur la réforme du logement social changera le calcul de l'impôt foncier. Pour plus de précisions, consultez l'article intitulé «Les coopératives de l'Ontario devraient-elles contester leur évaluation foncière?». Vous trouverez le numéro de février du Bulletin sur le site Web à l'adresse www.fhcc.ca. Cliquez sur la Région de l'Ontario et ensuite sur Nouvelles et opinions.

Toutes les coopératives devraient contester leur évaluation foncière si elles pensent qu'elle est trop élevée comparative-ment à celle de propriétés semblables. Si vous avez manqué la date limite du 31 mars pour en appeler de votre évaluation foncière de 2000, vous pouvez en appeler l'an prochain pour 2001 et 2002.

Pour plus de précisions, appelez **Sombo Saviyé** à la Région de l'Ontario de la FHCC au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : ssaviye@fhcc.ca. x

Suppléments au loyer pour les coopératives fédérales

L'administration des programmes de suppléments au loyer utilisés par les coopératives fédérales en Ontario sera transférée de la province à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'ici juin.

En novembre 1999, Ottawa et Queen's Park ont signé une entente en vue de transférer les programmes fédéraux de logement social à l'administration provinciale. Après une campagne énergique menée par les coopératives, nous avons réussi à convaincre le gouvernement fédéral de retirer les coopératives fédérales de l'entente de transfert. Les coopératives ont également réussi à convaincre Ottawa de transférer l'administration et le coût de leurs programmes de suppléments au loyer à la SCHL.

La province et le gouvernement fédéral se sont finalement entendus sur les modalités du transfert. Le gouvernement de l'Ontario paiera les suppléments au loyer de mai et il transférera ensuite les programmes à Ottawa, qui versera ses premiers paiements en juin. La FHCC demandera au gouvernement fédéral de s'engager à fournir un financement à long terme et de mettre en place une entente de supplément au loyer qui répond aux besoins des coopératives.

Pour plus de précisions, appelez **Harvey Cooper** à la Région de l'Ontario de la FHCC au **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : hcooper@fhcc.ca. Vous pouvez aussi appeler Nicholas Gazzard à la FHCC au 1-800-465-2752. Courriel : ngazzard@fhcc.ca. x

Le nouveau ministre du Logement annonce une aide financière déjà connue

Environ six semaines après avoir été nommé ministre des Affaires municipales et du Logement, l'honorable **Chris Hodgson** a annoncé une «aide financière nouvelle pour le logement social» en Ontario d'une valeur de 100 millions de dollars, le 28 mars. Il s'agissait de la première annonce majeure du nouveau ministre, mais elle n'a pas attiré beaucoup d'attention de la part des médias. En fait, presque tous ces fonds avaient déjà été promis par son prédécesseur et plus de la moitié provenaient des fonds fédéraux destinés au logement.

Tous les fonds annoncés le 28 mars iront aux municipalités lorsqu'elles prendront en charge la gestion des programmes de coopératives d'habitation de l'Ontario. Il n'y a pas d'argent pour des logements neufs.

M. Hodgson a été nommé ministre dans le cadre d'un remaniement ministériel provincial, le 8 février. Il était le président du Conseil de gestion de l'Ontario et, auparavant, le ministre du Développement du Nord et des Mines. M. Hodgson a été élu dans le Comté de Haliburton, Victoria et Brock (qui comprend Lindsay) lors d'une élection partielle en 1994. Il n'y a pas de coopératives d'habitation dans son comté. Avant de faire de la politique, M. Hodgson était agent et promoteur immobilier.

La Région de l'Ontario de la FHCC a demandé à rencontrer M. Hodgson, mais jusqu'à maintenant aucune date n'a été fixée.

Pour plus de précisions, appelez **Michael Shapcott** à la Région de l'Ontario de la FHCC, en composant le **1-800-268-2537** (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : mshapcott@fhcc.ca. x

Comité d'examen de l'action politique, section de l'Ontario

Les membres de l'Ontario du **Comité d'examen de l'action politique** de la FHCC examinent le travail des relations gouvernementales de la Région de l'Ontario et préparent un rapport pour le Conseil de l'Ontario. Le débat en Ontario est présidé par **Janine MacDonald**, employée d'une coopérative de Peterborough. Le Comité d'examen a

été établi par le Conseil d'administration de la FHCC à la suite d'une résolution à l'assemblée annuelle de 2000. Cette résolution demandait au Conseil d'administration d'établir un «comité d'action politique spécial dirigé par les membres». Une bonne part du travail du Comité d'examen est effectuée dans un secteur protégé par mot de passe de la section On parle coop sur le site Web de la FHCC ainsi que par le biais de téléconférences.

Les membres ontariens du Comité d'examen sont : **Michelle Arscott, Dennis Bradshaw, Dave Howard, Rob Hutchison, Janine MacDonald et Mark Klein** (représentant du Conseil de l'Ontario).

Le Comité d'examen présentera son rapport au Conseil d'administration de la FHCC et au Conseil de l'Ontario à une réunion conjointe, le 6 juin, à Victoria. Le Comité fera également rapport aux membres à l'assemblée annuelle nationale le 9 juin.

Pour plus de précisions cliquez sur **On parle coop** sur le site Web à l'adresse www.fhcc.ca ou allez dans la section «Programme des relations gouvernementales de la FHCC». x

Dernière heure : contribution complémentaire

Le gouvernement provincial utilise les fonds excédentaires fédéraux destinés au logement pour effectuer un paiement unique de 45 millions de dollars dans les réserves d'immobilisations des coopératives du programme de l'Ontario et des autres fournisseurs de logements sans but lucratif. Le paiement correspondra à 200 \$ par logement. «C'est une excellente nouvelle», souligne Joyce Morris, la présidente du Conseil de l'Ontario. «Nous demandons depuis des années au gouvernement provincial de rétablir le financement pour les réserves d'immobilisations qui a été éliminé au début des années 1990. Il reste encore beaucoup de chemin à faire avant que les coopératives n'aient l'argent dont elles ont besoin pour payer les réparations futures, mais c'est un pas dans la bonne direction.» x

Assemblée annuelle de la Région de l'Ontario de la FHCC, le 8 juin 2001. Victoria, C.-B.

Les coopératives de l'Ontario ouvrent leurs portes aux sans-abri dans le cadre d'un projet de la CHFT

Les coopératives d'habitation de Toronto ouvrent leurs portes aux sans-abri dans le cadre d'un nouveau projet lancé par la **Co-operative Housing Federation of Toronto** (CHFT). Le nombre de sans-abri augmente rapidement à Toronto et dans d'autres collectivités de l'Ontario. Le groupe qui a connu la plus forte croissance chez les sans-abri au cours des dernières années est celui des familles avec des enfants. Il y a environ plus de 2 000 familles sans abri à Toronto, dont plus de 6 200 enfants.

«Nous demandons donc à nos membres de faire preuve de créativité pour combler les logements vacants»

«Les coopératives d'habitation sont fières d'offrir d'excellents logements aux sans-abri depuis longtemps», souligne **Tom Clement**, directeur exécutif de la CHFT. «Mais sans nouvelle aide financière depuis que les gouvernements fédéral et provincial ont mis fin aux programmes de logement au milieu des années 1990, nous n'avons pas pu construire de nouvelles coopératives. Nous demandons donc à nos membres de faire preuve de créativité pour combler les logements vacants.»

Le projet de la CHFT ne permettra pas de construire de nouveaux logements, mais il essaiera de combler les logements vacants avec des gens qui vivent dans les refuges pour sans-abris de la ville. La CHFT aidera les coopératives à négocier des ententes d'aiguillage avec les organismes sociaux qui s'occupent des sans-abri. Elle aidera aussi la coopérative à demander un supplément au loyer au gouvernement de l'Ontario.

La CHFT collaborera avec les organismes sociaux pour s'assurer que des services de soutien sont accessibles aux nouveaux membres, si ceux-ci en ont besoin. Ce projet est financé à l'aide d'une subvention de 25 000 \$ dans le cadre de l'**Initiative de partenariats en action communautaire**, qui fait partie de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de sans-abris.

«Même si nous n'atteignons qu'un modeste objectif de loger dix familles, les avantages sont énormes», souligne M. Clement. «Les sans-abri quitteront une chambre de motel

surpeuplée pour occuper un logement convenable dans une coopérative. Les contribuables gagneront également.» Les membres de la FHCC ont adopté une résolution à notre assemblée annuelle il y a deux ans qui demande aux coopératives de faire des efforts pour ouvrir leurs portes aux familles sans abri.

Pour plus de précisions, appelez la CHFT au **(416) 465-8688. x**

Le logement devient coopératif

L'ensemble de logements Leonard Avenue au centre-ville de Toronto a reçu une subvention de 5 000 \$ de la **Fondation du développement coopératif du Canada**, un organisme national qui aide à appuyer de nouveaux projets de coopératives. L'argent aidera à mettre sur pied une nouvelle coopérative à intervenants multiples pour gérer les nouveaux logements.

La nouvelle coopérative offrira un logement à 50 personnes sans abri.

Le projet de coopérative à intervenants multiples a une structure différente de la plupart des coopératives d'habitation. Il comprendra des membres qui ne résident pas dans la coopérative, mais qui ont d'autres compétences importantes. Le mandat de la coopérative est de servir les sans-abri.

Ce projet de 50 logements est élaboré par la **St. Clare's Multi-Faith Housing Society**, qui est membre de la FHCC. Le projet a surmonté plusieurs obstacles. La St. Clare's négocie avec la Ville de Toronto en vue de mettre en oeuvre son projet.

Un seul ensemble de logements abordables a été construit à Toronto depuis que les gouvernements fédéral et provincial ont cessé leur financement au milieu des années 1990. Leonard Avenue est sur le point de devenir la première nouvelle coopérative.

Pour plus de précisions, appelez la **St. Leonard's** au **(416) 703-6373. x**

Négociations au sujet de notre agence nationale

Au mois de mars, la FHCC a tenu sa quatrième réunion avec des représentants et représentantes du gouvernement fédéral et des provinces au sujet de notre proposition d'agence nationale pour gérer les programmes fédéraux de coopératives d'habitation. Les coopératives mènent depuis cinq ans une campagne en vue d'obtenir cette agence.

La délégation du mouvement coopératif a fait valoir que la nouvelle agence offrira un meilleur service aux coopératives que la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL) sans coûter plus d'argent. La SCHL représente le gouvernement fédéral dans ces négociations.

Pour les plus récentes nouvelles au sujet des négociations concernant l'agence, consultez la section «Programme de relations gouvernementales de la FHCC» dans la section **On parle coop** du site Web de la FHCC à l'adresse www.fhcc.ca. Vous pouvez aussi appeler **Christopher Wilson** à la FHCC au (416) 998-5464. Courriel : cwilson@fhcc.ca. x

Nouveaux suppléments au loyer

En novembre 1999, le gouvernement de l'Ontario avait annoncé qu'il utiliserait les fonds fédéraux pour financer 10 000 nouveaux suppléments au loyer pour les ménages à faible revenu. Il a réparti ces suppléments entre toutes les municipalités de l'Ontario. Initialement, la province avait indiqué que le programme ne s'appliquerait qu'à des logements neufs, mais l'automne dernier elle a invité

les coopératives et les fournisseurs de logements sans but lucratif à présenter des demandes.

Plusieurs coopératives ont déjà présenté des demandes et la province prépare les lignes directrices et les ententes d'exploitation. Ces ententes seront d'une durée de cinq ans. La Région de l'Ontario de la FHCC cherche à s'assurer que les coopératives administreront les suppléments au loyer à l'interne.

Les suppléments au loyer sont accessibles aux nouveaux membres ainsi qu'aux membres existants des coopératives. Les coopératives sont admissibles au programme si moins de 75 p. 100 de leurs ménages reçoivent une aide assujettie à un contrôle du revenu. Les coopératives du programme fédéral pourront combler un logement sur deux qui devient vacant avec des demandeurs figurant sur les listes d'attente existantes, mais elles doivent utiliser le système d'accès coordonné dans leur région pour combler les autres logements. Les coopératives provinciales doivent combler tous leurs logements en ayant recours au système d'accès coordonné.

Les coopératives intéressées peuvent obtenir un formulaire de demande en s'adressant à leur bureau régional du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. Certaines régions de la province ont peut-être déjà utilisé le nombre de logements alloués à cette région, mais d'autres logements pourraient être transférés d'autres régions.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec **Sombo Saviyé** à la Région de l'Ontario de la FHCC en composant le **1-800-268-2537** (à

Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : ssaviye@fhcc.ca. x

Audiences prébudgétaires

La présidente du Conseil de l'Ontario, **Joyce Morris**, a demandé à Queen's Park de remettre le financement des programmes de logement à la province, et ensuite de doubler ses dépenses pour le logement. Elle a formulé ces recommandations dans le mémoire prébudgétaire présenté par la Région de l'Ontario de la FHCC à la législature de l'Ontario. Le prochain budget provincial devrait être présenté pendant la première semaine de mai.

Cette proposition porterait les dépenses provinciales pour le logement à environ 1,8 milliard de dollars par année. Ce montant correspond à la Solution 1 p. 100 appuyée par les membres de la FHCC à notre assemblée annuelle de 1999. Les membres de la FHCC en Ontario débattront d'une résolution qui établit des objectifs précis pour les logements à prix abordable à leur assemblée annuelle, le **8 juin** (voir à la page 3). x

Conseils au sujet des expulsions

Consultez le dépliant spécial que vous trouverez dans ce numéro de l'édition ontarienne d'Échos de la FHCC pour en savoir plus au sujet d'une nouvelle publication de la Région de l'Ontario de la FHCC et de la Librairie de l'habitation coopérative. *A Review of Evictions in Ontario* est un guide concernant la loi régissant les expulsions dans les coopératives, préparé par l'avocat **Bruce Lewis**. x

CHF Canada sur le Web
www.fhcc.ca



La Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Bureau national

311-225, rue Metcalfe,
Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Télécopieur: (613) 230-2231
Téléphone: (613) 230-2201

Région de l'Ontario

207-2, rue Berkeley,
Toronto (Ontario) M5A 4J5
Télécopieur: (416) 366-3876
Téléphone: (416) 366-1711

Bureau de Vancouver

204-5550, rue Fraser,
Vancouver (C.-B.) V5W 2Z4
Télécopieur: (604) 879-4186
Téléphone: (604) 879-4116

Bureau de Winnipeg

162-2025, avenue Corydon,
bureau 192
Winnipeg (Manitoba)
R3P 0N5
Télécopieur: (204) 487-6407
Téléphone: (204) 989-5963

Rédacteur en chef:

Michael Shapcott

Des idées d'articles, des commentaires
ou des questions? Composez le
1-800-268-2537, ext. 224. À
Toronto, composez le **416-366-1711.**
Courriel: mshapcott@fhcc.ca

Le ministre du Logement de l'Ontario retarde le programme de logement fédéral

Le ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, l'honorable Chris Hodgson, a envoyé un avertissement ferme à Ottawa au sujet de son intention de mettre sur pied un nouveau programme national de logement une journée avant que le Cabinet fédéral devait discuter des dernières modalités. Son geste semble avoir retardé l'annonce du programme fédéral.

Le programme de logement est fondé sur une promesse faite par les Libéraux lors de la dernière campagne électorale. Il prévoit que le gouvernement fédéral dépensera 170 millions de dollars en subventions d'immobilisations pour créer de nouveaux logements. Le programme exigerait que les provinces et les territoires contribuent un montant équivalent.

M. Hodgson est le président du Forum des ministres provinciaux et territoriaux du Logement pour cette année. Le 12 mars, il avait indiqué à Ottawa qu'il devrait y avoir une rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Logement avant de finaliser le nouveau programme de logement. M. Hodgson veut que les provinces et les territoires décident de la façon de dépenser les fonds pour les nouveaux logements, sans règles fédérales. Le Cabinet fédéral devait donner son assentiment au programme de logement le 13 mars. Il semble maintenant qu'aucune annonce ne sera faite avant la fin de mai, au plus tôt.

Les principaux groupes de défense du logement au Canada ont soulevé des préoccupations sérieuses au sujet du programme fédéral. Des groupes, dont la FHCC, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, la Coalition nationale pour le logement et les sans-abri et le National Housing and Homelessness Network, s'entendent tous pour dire que les fonds ne seront pas suffisants pour répondre au besoin désespéré de nouveaux logements à l'échelle du Canada.

Les organismes veulent qu'Ottawa dirige les fonds vers les ménages à faible et modeste revenu. Les groupes craignent que certaines provinces, dont l'Ontario, n'utilisent les fonds fédéraux pour financer des logements locatifs privés haut de gamme au lieu de logements coopératifs et sans but lucratif. ✕